

# CHAMPIONNATS DE BRETAGNE DES EPREUVES COMBINEES

## LORIENT 29&30 AOUT 2020

COVID-19, règles détaillées à mettre en œuvre au cours du championnat de Bretagne des Epreuves Combinées 2020.

### Consignes particulières concernant en particulier les athlètes, les membres du jury

Pour la durée de la compétition et la phase d'échauffement : les membres du jury et de l'organisation devront porter en permanence leurs masques grand public. Ils auront accès au gel hydro-alcoolique sur les différents points du stade.

L'accès aux différentes tribunes, l'accès aux WC sont identiques à celles des spectateurs.

Accès aux aires de compétitions et d'entraînement. L'accès sera identique à celui des athlètes

Tout le matériel est porté sur place sur les lieux de compétitions, il sera auparavant désinfecté ainsi qu'au retour par les personnes en charge du petit matériel. Si besoin sur le lieu du concours en fonction de son usage, il le sera également par les membres du jury.

**Secrétariat** : pouvoir disposer d'un local suffisamment spacieux. L'entrée du secrétariat sera interdite à toute personne. En cas de réclamation seul le juge arbitre sera autorisé à y entrer.

**Accès aux aires d'échauffement et d'entraînement**, l'athlète et son coach pourront pénétrer dans l'emprise des aires d'échauffement le port du masque est obligatoire en permanence pour tous sauf les athlètes en condition d'échauffement.

**Accès à l'espace contrôle des engins**. Il sera autorisé à une seule personne par athlète (l'athlète ou son coach ou son dirigeant) Les engins devront être déposés dans les sacs fermés et bien repérables (NOM prénom de l'athlète N° engins etc) Il ne sera autorisé au maximum **qu'un engin par athlète** à déposer 2h avant le début de la compétition ;

**Accès aux aires de compétition** : Pour les épreuves où une chambre d'appel est nécessaire, le contrôle sera simplifié, Il est conseillé aux athlètes de ne pas se présenter avec tous les matériels d'usage interdit ou ils devront être conservés par l'athlète dans son sac, en cas d'utilisation frauduleuse sur l'aire de compétition, une sanction sera appliquée à l'athlète par le juge arbitre de l'épreuve.

**A partir de la chambre d'appel** L'athlète pourra enlever son masque à partir de l'arrivée sur l'aire de concours et sa sortie.

**Concours** : Tout le matériel utilisé sera désinfecté avant et après le concours. Chaque juge gardera son poste du début à la fin du concours avec un juge ou une personne chargée de la désinfection du matériel utilisé avant, pendant et après le concours.

**Sauts** : L'athlète peut sauter avec son masque, Se désinfecter les mains après chaque essai. Les perches ne se prêtent pas (si cela doit se faire exceptionnellement, désinfection des mains de l'athlète et de la perche).

**Lancers** : Chaque athlète vient si possible avec son engin personnel (**1 seul engin par athlète**) qu'il dépose au local matériel pour vérification. En dérogation aux règles fédérales, le prêt d'engin personnel est interdit. Retour des engins, cela sera organisé par des juges.

**Animation** : Speaker : chaque speaker devra avoir le même micro sur l'ensemble de la compétition avec bonnette de protection.

**Accès aux toilettes** les modalités d'accès sont identiques à celles des spectateurs.

**Remise des dossards** : tous les dossards, seront remis à un seul responsable de club qui se présentera seul. **Pour les concours** : application des règles de distanciation physique lors de l'attente de leur tour pour lancer en échauffement et en concours,

**Epreuve de ½ fond et de marche** : Éviter de s'asseoir ou s'allonger dans la zone d'arrivée.